

C-8

First Session, Forty-first Parliament,
60 Elizabeth II, 2011

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-8

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the
federal public administration for the financial year ending
March 31, 2012

AS PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS
JUNE 22, 2011

C-8

Première session, quarante et unième législature,
60 Elizabeth II, 2011

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-8

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration
publique fédérale pendant l'exercice se terminant le
31 mars 2012

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 22 JUIN 2011

1st Session, 41st Parliament,
60 Elizabeth II, 2011

1^{re} session, 41^e législature,
60 Elizabeth II, 2011

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-8

PROJET DE LOI C-8

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2012

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2012

MOST GRACIOUS SOVEREIGN,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Preamble

Whereas it appears by message from His Excellency the Right Honourable David Johnston, Governor General and Commander-in-Chief of Canada, and the Estimates accompanying that message, that the sums mentioned below are required to defray certain expenses of the federal public administration, not otherwise provided for, for the financial year ending March 31, 2012, and for other purposes connected with the federal public administration;

May it therefore please Your Majesty, that it may be enacted, and be it enacted by the Queen's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, that:

Attendu qu'il est nécessaire, comme l'indiquent le message de Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général et commandant en chef du Canada, et le budget des dépenses qui y est joint, d'allouer les crédits ci-dessous précisés pour couvrir certaines dépenses de l'administration publique fédérale faites au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012 et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, ainsi qu'à d'autres fins d'administration publique,

Il est respectueusement demandé à Votre Majesté de bien vouloir édicter, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ce qui suit :

Préambule

Short title

1. This Act may be cited as the *Appropriation Act No. 1, 2011–12*.

1. Titre abrégé : *Loi de crédits n° 1 pour 2011-2012*.

Titre abrégé

\$67,520,468,727.00
granted for 2011–12

2. From and out of the Consolidated Revenue Fund, there may be paid and applied a sum not exceeding in the whole sixty-seven billion, five hundred and twenty million, four hundred and sixty-eight thousand, seven hundred and twenty-seven dollars towards defraying the several charges and expenses of the federal

2. Il peut être prélevé, sur le Trésor, une somme maximale de soixante-sept milliards cinq cent vingt millions quatre cent soixante-huit mille sept cent vingt-sept dollars, pour le paiement de plusieurs charges et dépenses de l'administration publique fédérale afférentes à la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012,

67 520 468 727,00 \$
accordés pour
2011-2012

public administration from April 1, 2011 to March 31, 2012 that sum being the total of the amounts set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012, which is the total to the amounts set out in

(a) Schedule 1, less the amounts obtained through Governor General Special Warrants.....\$63,412,984,166.00 and

(b) Schedule 2, less the amounts obtained through Governor General Special Warrants.....\$4,107,484,561.00

et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, soit le total des montants des postes inscrits au Budget principal des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2012, obtenu par l'addition des totaux des postes énoncés aux annexes 5 suivantes :

a) l'annexe 1, moins les montants accordés par l'entremise de mandats spéciaux du gouverneur général.....63 412 984 166,00 \$ 10

b) l'annexe 2, moins les montants accordés par l'entremise de mandats spéciaux du gouverneur général.....4 107 484 561,00 \$

Confirmation of payment under special warrant for fiscal year 2011–12

2.1 The payment from and out of the Consolidated Revenue Fund of the sum of \$24,535,522,230.00, for the purposes set forth in the schedule to the special warrant signed by the Governor General pursuant to section 30 of the *Financial Administration Act* and to the orders of the Governor in Council of April 1, 2011 (P.C. 2011-546) and May 6, 2011 (P.C. 2011-557), published in Volume 145, Nos. 17 and 22 of Part I of the *Canada Gazette* dated April 23, 2011 and May 28, 2011, respectively, is hereby confirmed.

2.1 Est confirmé par le présent article le paiement de la somme de 24 535 522 230,00 \$, 15 prélevée sur le Trésor aux fins prévues à l'annexe du mandat spécial signé par le gouverneur général en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des décrets du 1^{er} avril 2011 (C.P. 2011-546) et du 6 mai 2011 20 (C.P. 2011-557) publiés le 23 avril 2011 et le 28 mai 2011 respectivement dans le Volume 145, n^{os} 17 et 22 de la *Partie I* de la *Gazette du Canada*.

Confirmation du paiement effectué en vertu d'un mandat spécial pour l'année financière 2011-2012

Purpose and effect of each item

3. (1) The amount authorized by this Act to be paid or applied in respect of an item may be paid or applied only for the purposes and subject to any terms and conditions specified in the item, and the payment or application of any amount pursuant to the item has such operation and effect as may be stated or described in the item.

3. (1) Les crédits autorisés par la présente loi ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions énoncées dans le poste afférent, leur effet restant subordonné aux indications de celui-ci.

Objet et effet de chaque poste

Effective date

(2) The provisions of each item in Schedules 1 and 2 are deemed to have been enacted by Parliament on April 1, 2011.

(2) Les dispositions des postes figurant aux annexes 1 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1^{er} avril 2011.

Prise d'effet

Commitments

4. (1) Where an item in the Estimates referred to in section 2 purports to confer authority to enter into commitments up to an amount stated in the Estimates or increases the amount up to which commitments may be entered into under any other Act or where a commitment is to be entered into under subsection (2), the commitment may be entered into in accordance

4. (1) Tout engagement découlant d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou fondé sur le paragraphe (2) – soit censément en ce qui touche l'autorisation correspondante à hauteur du montant qui y est précisé, soit en ce qui concerne l'augmentation du plafond permis sous le régime d'une autre loi – peut être pris conformément aux indications du poste ou à ce paragraphe, pourvu

Engagements

with the terms of that item or in accordance with subsection (2) if the amount of the commitment proposed to be entered into, together with all previous commitments entered into in accordance with this section or under that other Act, does not exceed the total amount of the commitment authority stated in that item or calculated in accordance with subsection (2).

que le total de l'engagement et de ceux qui ont déjà été pris au titre du présent article ou de l'autre loi n'excède pas le plafond fixé par l'autorisation d'engagement à propos de ce poste ou calculé conformément au même paragraphe. 5

Commitments

(2) Where an item in the Estimates referred to in section 2 or a provision of any Act purports to confer authority to spend revenues, commitments may be entered into in accordance with the terms of that item or provision up to an amount equal to the aggregate of
 (a) the amount, if any, appropriated in respect of that item or provision, and
 (b) the amount of revenues actually received or, in the case of an item in the Estimates, the estimated revenues set out in the details related to the item, whichever is greater. 20

(2) Lorsque l'autorisation de procéder à des dépenses sur des recettes est censée découler d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou de toute autre disposition législative, le plafond des engagements pouvant être pris conformément aux indications de l'un ou l'autre est le chiffre obtenu par l'addition des éléments suivants :
 a) le montant éventuellement voté à l'égard de ce poste ou de cette disposition; 15
 b) le montant des recettes effectives ou, s'il est supérieur, celui des recettes estimatives correspondant à un poste de ce budget. 10

Engagements

Adjustment in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 1

5. An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 1 may be charged after the end of the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for the fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund. 25

5. En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 1 après la clôture de l'exercice pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à cet exercice. 25

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 1

Adjustments in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 2

6. (1) An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 2 may be charged after the end of the fiscal year that is after the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that second fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for that second fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund. 40

6. (1) En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 2 après la clôture de l'exercice suivant celui pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à ce dernier exercice. 35

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 2

Order in which the amounts in Schedule 2 must be expended

(2) Notwithstanding any other provision of this Act, amounts appropriated by this Act and set out in items of Schedule 2 may be paid and applied at any time on or before March 31, 2013,

(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2013. Chaque 40

Ordre dans lequel les sommes prévues à l'annexe 2 doivent être dépensées

so long as every payment is charged first against the relevant amount appropriated under any Act that is earliest in time until that amount is exhausted, next against the relevant amount appropriated under any other Act, including this Act, that is next in time until that amount is exhausted and so on, and the balance of amounts so appropriated by this Act that have not been charged, subject to the adjustments referred to in section 37 of the *Financial Administration Act*, lapse at the end of the fiscal year following the fiscal year ending March 31, 2012.

paiement est imputé, selon l'ordre chronologique de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, annulée à la fin de l'exercice qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Accounts to be rendered R.S.C., 1985, c. F-11

7. Amounts paid or applied under the authority of this Act shall be accounted for in the Public Accounts in accordance with section 64 of the *Financial Administration Act*.

7. Les sommes versées ou affectées sous le régime de la présente loi sont inscrites dans les Comptes publics, conformément à l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Comptes à rendre L.R.C. (1985), ch. F-11

ANNEXE 1

D'après le Budget des dépenses principal de 2011-2012, le montant accordé est de 63 412 984 166,00 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe, moins le montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux du gouverneur général (23 210 598 218,00 \$).

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i>			
	MINISTÈRE			
1	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et de fixer les salaires des hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires et les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille			

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued</i>			
	MINISTÈRE (suite)			
	ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 385 027 770	358 504 443	1 026 523 327
5	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital...	211 368 121	48 021 015	163 347 106
10	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions, qui peuvent comprendre : dans le cadre du Programme de partenariat mondial du Canada (aux termes du Partenariat mondial du G8), des versements en espèces ou de biens, d'équipement et de services en vue de promouvoir la sécurité internationale à l'échelle mondiale; dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes du Canada et du Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, des versements en espèces ou sous forme de produits et services fournis aux fins de l'aide antiterroriste et à la lutte contre la criminalité aux pays et entités gouvernementales; et, dans le cadre du Programme de paix et de sécurité mondiales, du Programme d'opérations mondiales de soutien de la paix et du Programme Glyn Berry, des versements en espèces ou sous forme de produits, de services, d'équipement ou de technologies fournis aux fins de la paix globale et de l'aide à la sécurité ainsi que l'autorisation de contracter durant l'exercice en cours des engagements ne dépassant pas 30 000 000 \$, aux fins de contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations, en vue de favoriser l'augmentation des exportations canadiennes; autorisation de payer des cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées; et autorisation de faire d'autres paiements précisés, en devises des pays indiqués, même si le total de ces paiements est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens établi en septembre 2010	879 829 814	80 212 049	799 617 765

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued</i> MINISTÈRE (fin)	\$	\$	\$
15	Fond renouvelable du Bureau des passeports – En vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8), pour modifier le paragraphe 4(3) de cette loi afin d'augmenter de 4 000 000 \$ à 131 204 000 \$, à compter du 1 ^{er} avril 2011, et jusqu'au 31 mars 2012, le montant duquel la totalité des dépenses effectuées aux fins du fonds peut excéder les recettes pour Passeport Canada.....	1	1
		2 476 225 706	486 737 507	1 989 488 199
	CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE			
20	Versements à la Corporation commerciale canadienne	15 481 540	3 870 385	11 611 155
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL			
25	Agence canadienne de développement international – Dépenses de fonctionnement et autorisation : a) d'engager des personnes qui travailleront dans les pays en développement et dans les pays en transition; b) de dispenser instruction ou formation à des personnes des pays en développement et des pays en transition, conformément au <i>Règlement sur l'assistance technique</i> , pris par le décret C.P. 1986-993 du 24 avril 1986 (et portant le numéro d'enregistrement DORS/86-475), y compris ses modifications ou tout autre règlement que peut prendre le gouverneur en conseil en ce qui concerne : (i) la rémunération payable aux personnes travaillant dans les pays en développement et dans les pays en transition, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, (ii) le soutien de personnes des pays en développement et des pays en transition en période d'instruction ou de formation, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard,			

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued</i>			
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (suite et fin)			
30	(iii) le remboursement des dépenses extraordinaires liées directement ou indirectement au travail des personnes dans les pays en développement et dans les pays en transition, ou à l'instruction ou à la formation de personnes des pays en développement et des pays en transition.....	200 901 545	50 225 386	150 676 159
	Agence canadienne de développement international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et paiements aux institutions financières internationales conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , aux fins d'aide au développement international et d'assistance humanitaire internationale et à d'autres fins précisées, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens, denrées ou services.....	2 958 149 605	739 537 401	2 218 612 204
L35	Émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 248 113 000 \$, conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales.....	1	1
L40	Conformément à l'alinéa 3c) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne la participation à l'augmentation générale du capital des institutions financières internationales en vue de surmonter la crise économique mondiale et de répondre aux besoins à long terme de développement en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans les Caraïbes, ne doit pas être supérieur, pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, à 82 176 248 \$ US, soit un montant équivalent, en date du 24 septembre 2010, à 84 279 960 \$ CAN	1	1
		3 159 051 152	789 762 787	2 369 288 365

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (<i>fin</i>) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Concluded</i>			
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL			
45	Versements au Centre de recherches pour le développement international.....	207 370 244	51 842 561	155 527 683
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (SECTION CANADIENNE)			
50	Commission mixte internationale (section canadienne) – Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.....	7 674 349	1 918 587	5 755 762
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT</i>			
	MINISTÈRE			
1	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et : a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; c) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil;			

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (suite) INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT – Continued			
	MINISTÈRE (suite et fin)			
	d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 042 799 123	347 599 708	695 199 415
5	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses en capital et :			
	a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;			
	b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes	12 194 000	3 048 500	9 145 500
10	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	6 049 915 235	2 520 798 015	3 529 117 220
L15	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications	47 403 000	11 850 750	35 552 250
L20	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique.....	30 400 000	7 600 000	22 800 000
		7 182 711 358	2 890 896 973	4 291 814 385

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (<i>fin</i>) <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT – Concluded</i>			
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD			
25	Agence canadienne de développement économique du Nord – Dépenses de fonctionnement.....	12 935 925	3 233 982	9 701 943
30	Agence canadienne de développement économique du Nord – Contributions.....	30 057 000	7 514 250	22 542 750
		42 992 925	10 748 232	32 244 693
	COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES			
35	Commission canadienne des affaires polaires – Dépenses du Programme et contributions	936 747	234 186	702 561
	INSTITUT DE LA STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS			
40	Paiements versés à l'Institut de la statistique des Premières nations pour les dépenses de fonctionnement.....	5 000 000	1 250 000	3 750 000
	COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS			
45	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens – Dépenses du Programme	11 980 000	2 995 000	8 985 000
	GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES			
50	Grefe du Tribunal des revendications particulières – Dépenses du Programme	2 644 830	661 208	1 983 622

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	<p style="text-align: center;">AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC <i>ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY OF CANADA FOR THE REGIONS OF QUEBEC</i></p>			
1	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	43 952 638	10 988 160	32 964 478
5	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	247 037 301	61 759 325	185 277 976
	<p style="text-align: center;">AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE <i>ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY</i></p>	290 989 939	72 747 485	218 242 454
	MINISTÈRE			
1	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	82 340 144	20 585 036	61 755 108
5	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	226 783 293	56 695 823	170 087 470
		309 123 437	77 280 859	231 842 578
	SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON			
10	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton en vertu de la <i>Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton</i>	65 026 000	16 256 500	48 769 500

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>			
	MINISTÈRE			
1	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, et de l'administration du Programme Agri-stabilité, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	716 925 822	191 556 456	525 369 366
5	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital.....	28 150 200	7 037 550	21 112 650
10	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	409 425 666	102 356 417	307 069 249
		1 154 501 688	300 950 423	853 551 265
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT			
15	Commission canadienne du lait – Dépenses du Programme.....	3 930 000	982 500	2 947 500
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS			
20	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions.....	563 048 652	140 762 163	422 286 489
25	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses en capital	20 956 600	3 619 575	17 337 025
		584 005 252	144 381 738	439 623 514
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS			
30	Commission canadienne des grains – Dépenses du Programme.....	35 029 788	14 595 745	20 434 043

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	<p style="text-align: center;">ANCIENS COMBATTANTS <i>VETERANS AFFAIRS</i></p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE</p>			
1	Anciens Combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	924 832 275	244 770 313	680 061 962
5	Anciens Combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	2 556 168 000	642 606 300	1 913 561 700
		3 481 000 275	887 376 613	2 593 623 662
	TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)			
10	Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses du Programme	9 932 780	2 483 195	7 449 585

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION</i>			
	MINISTÈRE			
1	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	492 532 197	123 133 049	369 399 148
5	Citoyenneté et Immigration – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	944 970 969	314 990 323	629 980 646
		1 437 503 166	438 123 372	999 379 794
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ			
10	Commission de l'immigration et du statut de réfugié – Dépenses du Programme	136 540 730	34 135 183	102 405 547
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>TREASURY BOARD</i>			
	SECRÉTARIAT			
1	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor.....	235 502 149	60 436 315	175 065 834

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	CONSEIL DU TRÉSOR (suite) TREASURY BOARD – Continued			
	SECRETARIAT (suite)			
5	Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	750 000 000	750 000 000
10	Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada	8 510 893	8 510 893
20	Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 452 205 200	730 364 300	1 721 840 900
25	Report du budget de fonctionnement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits en raison du report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent	1 200 000 000	1 200 000 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	CONSEIL DU TRÉSOR (<i>fin</i>) <i>TREASURY BOARD – Concluded</i>			
	SECRÉTARIAT (<i>fin</i>)			
30	Besoins en matière de rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération	600 000 000	600 000 000
33	Report du budget des dépenses en capital – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, ce crédit s'ajoute à d'autres crédits aux fins du report du budget d'immobilisations de l'exercice précédent.....	600 000 000	600 000 000
		5 846 218 242	790 800 615	5 055 417 627
	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA			
40	École de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme....	48 209 571	12 052 393	36 157 178
	COMMISSARIAT AU LOBBYING			
45	Commissariat au lobbying – Dépenses du Programme.....	4 191 717	1 047 929	3 143 788
	COMMISSARIAT À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC			
50	Commissariat à l'intégrité du secteur public – Dépenses du Programme ..	6 333 000	1 583 250	4 749 750

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i>			
	MINISTÈRE			
1	Conseil privé – Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	125 175 315	31 293 828	93 881 487
	SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES			
5	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes – Dépenses du Programme.....	6 157 901	1 539 475	4 618 426
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS			
10	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports – Dépenses du Programme	26 683 020	6 670 755	20 012 265
	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS			
15	Directeur général des élections – Dépenses du Programme	29 467 503	7 366 876	22 100 627
	COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES			
20	Commissariat aux langues officielles – Dépenses du Programme.....	18 358 105	4 589 526	13 768 579
	SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.			
25	Paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	28 373 000	7 093 250	21 279 750

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	<p>CONSEIL PRIVÉ (suite et fin) PRIVY COUNCIL – Concluded</p> <p>SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES NOMINATIONS PUBLIQUES</p>			
30	Secrétariat de la Commission des nominations publiques – Dépenses du Programme	945 000	118 125	826 875
	<p>COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ</p>			
35	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité – Dépenses du Programme.....	2 708 429	677 107	2 031 322
	<p>DÉFENSE NATIONALE NATIONAL DEFENCE</p> <p>MINISTÈRE</p>			
1	Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 29 736 337 360 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 9 430 224 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre de ces crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces administrations; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l'un ou l'autre de ces crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et autorisation, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, d'affecter les recettes de l'exercice pour n'importe lequel de ces crédits et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	14 964 971 433	3 510 596 555	11 454 374 878

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	DÉFENSE NATIONALE (suite et fin) NATIONAL DEFENCE – Concluded			
	MINISTÈRE (suite et fin)			
5	Défense nationale – Dépenses en capital	4 663 662 924	891 457 866	3 772 205 058
10	Défense nationale – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, lesquelles subventions et contributions peuvent comprendre des versements en espèces ou tenir lieu de paiement accordé à un bénéficiaire, des prestations de biens ou de services ou l'utilisation d'installations, et qui peuvent également comprendre les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense, de services ou de fournitures ou d'installations aux fins de défense	241 678 000	60 419 500	181 258 500
		19 870 312 357	4 462 473 921	15 407 838 436
	COMITÉ DES GRIEFS DES FORCES CANADIENNES			
15	Comité des griefs des Forces canadiennes – Dépenses du Programme.....	6 059 621	1 514 905	4 544 716
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE			
20	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme.....	3 208 939	1 604 470	1 604 469
	BUREAU DU COMMISSAIRE DU CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS			
25	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications – Dépenses du Programme.....	1 970 519	492 630	1 477 889

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN <i>WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION</i>			
1	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	44 994 894	11 248 724	33 746 170
5	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	140 862 000	32 215 500	105 646 500
		185 856 894	46 464 224	139 392 670
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i> MINISTÈRE			
1	Environnement – Dépenses de fonctionnement et : <i>a) dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle et de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean;</i> <i>b) autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions mentionnées à l'alinéa a) peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer;</i> <i>c) dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau;</i> <i>d) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario;</i> <i>e) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais des levés hydrométriques que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur;</i>			

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	ENVIRONNEMENT (suite) ENVIRONMENT – Continued			
	MINISTÈRE (suite et fin)			
	f) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours du présent exercice les recettes de l'exercice générées par les activités du Ministère financées à même ce crédit;			
	g) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	652 480 455	240 374 408	412 106 047
5	Environnement – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral.....	41 662 400	10 415 600	31 246 800
10	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services	93 398 106	23 349 527	70 048 579
		787 540 961	274 139 535	513 401 426
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE			
15	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale	27 134 473	11 711 824	15 422 649

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	ENVIRONNEMENT (<i>fin</i>) <i>ENVIRONMENT – Concluded</i>	\$	\$	\$
	TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE			
20	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie – Dépenses du Programme	4 809 974	1 202 494	3 607 480
	FINANCES <i>FINANCE</i>			
	MINISTÈRE			
1	Finances – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes de l'exercice	100 883 435	28 315 859	72 567 576
5	Finances – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	181 416 000	26 000 000	155 416 000
L10	Conformément à l'alinéa 8(1)c) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Finances pour l'achat, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, d'actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ne doit pas excéder 98 141 398 \$ US pour la période couvrant les années 2011-2012 à 2015-2016 et, en ce qui concerne la période commençant le 1 ^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012, 20 082 471 \$ US, et ce, que le montant excède ou non son équivalent de 20 610 640 \$ CAN déterminé le 24 septembre 2010	20 610 640	20 610 640
L15	Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 384 280 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement	1	1
		302 910 076	54 315 859	248 594 217

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	FINANCES (suite et fin) FINANCE – Concluded			
	VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL			
20	Vérificateur général – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes obtenues pour compenser les dépenses engagées afin d'assurer pendant l'exercice des services professionnels d'audit aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) ainsi que les audits annuels des états financiers et de gestion et les audits des accords de contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT).....	74 508 869	18 792 217	55 716 652
	TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR			
25	Tribunal canadien du commerce extérieur – Dépenses du Programme	9 995 878	2 498 970	7 496 908
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA			
30	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme.....	36 315 817	11 086 636	25 229 181
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES			
35	Bureau du surintendant des institutions financières – Dépenses du Programme.....	910 226	227 557	682 669
	PPP CANADA INC.			
40	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes.....	12 700 000	3 175 000	9 525 000
45	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3	275 000 000	275 000 000
		287 700 000	3 175 000	284 525 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	GOUVERNEUR GÉNÉRAL <i>GOVERNOR GENERAL</i>			
1	Gouverneur général – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général	17 014 933	4 253 733	12 761 200
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>			
	MINISTÈRE			
1	Industrie – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes, perçues au cours d'un exercice, qui ont trait à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	349 132 946	138 981 982	210 150 964
5	Industrie – Dépenses en capital.....	5 949 465	1 487 366	4 462 099
10	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	616 187 125	286 796 781	329 390 344
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	75 000	225 000
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	125 000	375 000
		972 069 536	427 466 129	544 603 407

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	INDUSTRIE (suite) INDUSTRY – Continued			
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE			
25	Agence spatiale canadienne – Dépenses de fonctionnement	242 733 744	60 683 436	182 050 308
30	Agence spatiale canadienne – Dépenses en capital.....	114 159 000	28 539 750	85 619 250
35	Agence spatiale canadienne – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	56 223 000	18 741 000	37 482 000
		413 115 744	107 964 186	305 151 558
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME			
40	Paiements à la Commission canadienne du tourisme.....	76 032 802	19 008 201	57 024 601
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR			
45	Commission du droit d'auteur – Dépenses du Programme.....	2 815 245	703 811	2 111 434
	AGENCE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE SUD DE L'ONTARIO			
50	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario – Dépenses de fonctionnement.....	25 538 566	6 384 642	19 153 924
55	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario – Subvention inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	191 671 310	23 958 914	167 712 396
		217 209 876	30 343 556	186 866 320
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA			
60	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement.....	387 214 851	96 803 713	290 411 138
65	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital.....	38 016 775	9 504 194	28 512 581
70	Conseil national de recherches du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	139 650 480	38 540 620	101 109 860
		564 882 106	144 848 527	420 033 579

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	INDUSTRIE (<i>fin</i>) <i>INDUSTRY – Concluded</i>			
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE			
75	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement.....	42 744 681	10 686 170	32 058 511
80	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses	1 002 065 627	250 516 406	751 549 221
		1 044 810 308	261 202 576	783 607 732
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE			
85	Greffe du Tribunal de la concurrence – Dépenses du Programme	2 159 832	539 958	1 619 874
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES			
90	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement.....	22 934 361	5 733 590	17 200 771
95	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses.....	651 684 666	162 921 166	488 763 500
		674 619 027	168 654 756	505 964 271
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES			
100	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>	7 129 000	1 782 250	5 346 750
	STATISTIQUE CANADA			
105	Statistique Canada – Dépenses du Programme, contributions et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus de l'exercice.....	661 447 755	390 723 878	270 723 877

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	JUSTICE <i>JUSTICE</i>			
	MINISTÈRE			
1	Justice – Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	266 546 996	163 325 233	103 221 763
5	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions ..	388 098 536	13 176 559	374 921 977
		654 645 532	176 501 792	478 143 740
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE			
10	Commission canadienne des droits de la personne – Dépenses du Programme	20 466 259	5 116 565	15 349 694
	TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE			
15	Tribunal canadien des droits de la personne – Dépenses du Programme ...	4 102 340	1 025 585	3 076 755

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	<p style="text-align: center;"><i>JUSTICE (suite)</i> <i>JUSTICE – Continued</i></p> <p style="text-align: center;">COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE</p>			
20	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire.....	8 271 542	2 136 636	6 136 906
25	Commissaire à la magistrature fédérale – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement.....	1 508 971	377 243	1 131 728
		9 780 513	2 513 879	7 266 634
	<p style="text-align: center;">SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES</p>			
30	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme.....	58 231 458	14 557 865	43 673 593
	<p style="text-align: center;">BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES</p>			
35	Bureau du directeur des poursuites pénales – Dépenses du Programme, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes aux ministères et organismes fédéraux et de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice	153 833 631	41 893 908	111 939 723

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	JUSTICE (<i>fin</i>) <i>JUSTICE – Concluded</i>			
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA			
40	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	10 615 324	2 653 831	7 961 493
45	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme.....	22 128 733	5 532 183	16 596 550
		32 744 057	8 186 014	24 558 043
	COUR SUPRÊME DU CANADA			
50	Cour suprême du Canada – Dépenses du Programme	21 716 101	5 429 025	16 287 076
	PARLEMENT <i>PARLIAMENT</i>			
	SÉNAT			
1	Sénat – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice.....	59 490 350	14 872 588	44 617 762
	CHAMBRE DES COMMUNES			
5	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement au lieu d'une résidence pour le président de la Chambre des communes et au lieu d'un appartement pour le vice-président, les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes.....	290 297 302	80 000 000	210 297 302

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	PARLEMENT (<i>suite et fin</i>) <i>PARLIAMENT – Concluded</i>	\$	\$	\$
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT			
10	Bibliothèque du Parlement – Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement.....	37 496 080	12 832 027	24 664 053
	COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE			
15	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique – Dépenses du Programme.....	6 338 000	2 112 667	4 225 333
	CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE			
20	Conseiller sénatorial en éthique – Dépenses du Programme.....	719 500	179 875	539 625
	PATRIMOINE CANADIEN <i>CANADIAN HERITAGE</i>			
	MINISTÈRE			
1	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	187 611 938	48 002 985	139 608 953
5	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	932 804 044	249 740 942	683 063 102
		1 120 415 982	297 743 927	822 672 055

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued			
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA			
10	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi.....	181 760 816	87 013 571	94 747 245
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA			
15	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement.....	968 047 060	402 936 000	565 111 060
20	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement.....	4 000 000	1 000 000	3 000 000
25	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	102 272 000	25 568 000	76 704 000
		1 074 319 060	429 504 000	644 815 060
	MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE			
30	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	31 700 000	4 700 000	27 000 000
	MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS			
35	Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	63 378 730	12 960 645	50 418 085
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE			
40	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	28 554 904	7 556 726	20 998 178

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued			
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES*			
45	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes de l'exercice en vertu du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , et des autres activités d'exploitation, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor	4 701 852	11 470 650	1
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA			
50	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction	90 855 167	22 851 292	68 003 875
55	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses en capital	10 350 000	2 587 500	7 762 500
		101 205 167	25 438 792	75 766 375
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS			
60	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement.....	35 631 174	10 410 897	25 220 277
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX			
65	Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme	7 146 451	2 977 688	4 168 763
	OFFICE NATIONAL DU FILM			
70	Office national du film – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	66 782 204	16 695 551	50 086 653

*Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes compte sur le renouvellement annuel de l'autorisation de dépenser les recettes en vertu de la loi de crédit. En l'absence de crédits provisoires, l'utilisation des mandats spéciaux devait suffire pour couvrir les dépenses brutes liées à ce crédit.

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued	\$	\$	\$
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA			
75	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	40 606 120	11 138 265	29 467 855
80	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000 000	2 000 000	6 000 000
		48 606 120	13 138 265	35 467 855
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE			
85	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	29 041 340	7 897 835	21 143 505
	BUREAU DE LA COORDONNATRICE DE LA SITUATION DE LA FEMME			
90	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	9 269 784	2 317 446	6 952 338
95	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	18 950 000	4 737 500	14 212 500
		28 219 784	7 054 946	21 164 838
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE			
100	Commission de la fonction publique – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation des produits et services d'évaluation et de counseling.....	83 296 528	23 737 250	59 559 278

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	PATRIMOINE CANADIEN (<i>fin</i>) <i>CANADIAN HERITAGE – Concluded</i>	\$	\$	\$
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE			
105	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme.....	12 418 768	3 104 692	9 314 076
	TRIBUNAL DE LA DOTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE			
110	Tribunal de la dotation de la fonction publique – Dépenses du Programme	4 905 102	1 226 276	3 678 826
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES			
115	Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles – Dépenses du Programme	1 644 000	411 000	1 233 000
	TÉLÉFILM CANADA			
120	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	105 667 144	25 000 000	80 667 144

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	PÊCHES ET OCÉANS <i>FISHERIES AND OCEANS</i>			
1	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : <i>a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés;</i> <i>b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime;</i> <i>c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne;</i> <i>d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et au prorata, pour toute période inférieure à un an</i>	1 229 050 480	319 266 270	909 784 210
5	Pêches et Océans – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale	328 062 395	82 015 599	246 046 796
10	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	127 653 239	31 913 310	95 739 929
		1 684 766 114	433 195 179	1 251 570 935

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>			
	MINISTÈRE			
1	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'effectuer des dépenses remboursables au titre du Régime de pensions du Canada, du Compte des opérations de l'assurance-emploi et au Compte à fins déterminées pour l'administration des bourses d'excellence du millénaire; b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent : (i) des services du Secteur des programmes d'accès public, (ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail, (iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral, (iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation aux coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État, (v) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> , c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	639 109 252	555 172 122	83 937 130
5	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	1 861 298 806	775 541 169	1 085 757 637
		2 500 408 058	1 330 713 291	1 169 694 767

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (suite et fin) <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT – Concluded</i>			
	CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS INDUSTRIELLES			
10	Conseil canadien des relations industrielles – Dépenses du Programme ...	11 421 923	2 855 481	8 566 442
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT			
15	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	1 907 423 000	476 855 750	1 430 567 250
	TRIBUNAL CANADIEN DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ARTISTES-PRODUCTEURS			
20	Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs – Dépenses du Programme.....	1 878 673	469 668	1 409 005
	CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL*			
25	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Dépenses du Programme.....	3 853 172	4 756 017	1

*Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail compte sur le renouvellement annuel de l'autorisation de dépenser les recettes en vertu de la loi de crédits. En l'absence de crédits provisoires, l'utilisation des mandats spéciaux devait suffire pour couvrir les dépenses brutes liées à ce crédit.

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	RESSOURCES NATURELLES <i>NATURAL RESOURCES</i>			
	MINISTÈRE			
1	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement sur les explosifs</i> ; et de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	569 941 887	200 628 629	369 313 258
5	Ressources naturelles – Dépenses en capital.....	13 892 000	3 473 000	10 419 000
10	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	1 267 522 960	158 440 370	1 109 082 590
		1 851 356 847	362 541 999	1 488 814 848
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE*			
15	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....	102 143 000	246 631 083	1
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE			
20	Commission canadienne de sûreté nucléaire – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	26 457 136	24 252 374	2 204 762

*Énergie atomique du Canada limitée a des obligations juridiques et contractuelles importantes pour lesquelles le financement est approuvé après que le budget principal des dépenses a été établi et les versements sont requis en début de l'exercice. En l'absence de crédits provisoires, l'utilisation des mandats spéciaux devait suffire pour couvrir les dépenses prévues pour ce crédit.

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	RESSOURCES NATURELLES (<i>suite et fin</i>) <i>NATURAL RESOURCES – Concluded</i>	\$	\$	\$
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE			
25	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme.....	52 730 832	13 182 708	39 548 124
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD			
30	Administration du pipe-line du Nord – Dépenses du Programme	1 203 000	300 750	902 250
	SANTÉ <i>HEALTH</i>			
	MINISTÈRE			
1	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 734 817 376	466 003 367	1 268 814 009
5	Santé – Dépenses en capital	30 043 000	7 510 750	22 532 250
10	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 444 698 166	481 566 055	963 132 111
		3 209 558 542	995 080 172	2 254 478 370
	AGENCE CANADIENNE DE CONTRÔLE DE LA PROCRÉATION ASSISTÉE			
15	Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée – Dépenses du Programme	9 925 968	2 481 492	7 444 476

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	SANTÉ (suite et fin) HEALTH – Concluded			
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA			
20	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement.....	50 007 434	12 501 858	37 505 576
25	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses.....	928 064 897	190 000 000	738 064 897
		978 072 331	202 501 858	775 570 473
	CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES			
30	Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses – Dépenses du Programme	3 925 209	981 302	2 943 907
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS			
35	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés – Dépenses du Programme	10 778 476	2 694 620	8 083 856
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA			
40	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits	369 225 667	92 318 916	276 906 751
45	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses en capital.....	22 898 787	5 724 696	17 174 091
50	Agence de la santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	196 320 663	57 260 194	139 060 469
		588 445 117	155 303 806	433 141 311

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>			
	MINISTÈRE			
1	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	136 709 360	34 177 340	102 532 020
5	Sécurité publique et Protection civile – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	263 561 791	34 798 845	228 762 946
		400 271 151	68 976 185	331 294 966
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ			
20	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme	460 353 651	87 544 206	372 809 445
	SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA			
25	Service correctionnel du Canada – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et : a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse; b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus; c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux;			

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (suite) <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS – Continued</i>			
	SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (suite et fin)			
	d) autorisation au ministre de la Sécurité publique, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements.....	2 207 945 939	551 986 485	1 655 959 454
30	Service correctionnel du Canada – Dépenses en capital, y compris les paiements : a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi; b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations	517 519 000	129 379 750	388 139 250
		2 725 464 939	681 366 235	2 044 098 704
	COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES			
35	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de réhabilitation présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice....	43 219 791	14 718 530	28 501 261
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL			
40	Bureau de l'enquêteur correctionnel – Dépenses du Programme	3 780 465	945 116	2 835 349

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (<i>fin</i>) <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS – Concluded</i>	\$	\$	\$
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA			
45	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses de fonctionnement, et conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus de l'exercice	2 009 383 982	931 579 116	1 077 804 866
50	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses en capital	279 359 403	69 839 850	209 519 553
55	Gendarmerie royale du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	120 362 517	30 090 630	90 271 887
		2 409 105 902	1 031 509 596	1 377 596 306
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA			
60	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme	1 287 893	321 973	965 920
	COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA			
65	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme	4 822 531	1 405 633	3 416 898

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	TRANSPORTS <i>TRANSPORT</i>			
	MINISTÈRE			
1	Transports – Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	549 895 362	158 150 340	391 745 022
5	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales ou des entrepreneurs privés	95 157 250	10 000 000	85 157 250
10	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	669 077 485	88 000 000	581 077 485
		1 314 130 097	256 150 340	1 057 979 757
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES			
15	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales	22 210 000	5 552 500	16 657 500
	ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN			
20	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....	582 727 000	145 681 750	437 045 250

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	TRANSPORTS (suite) TRANSPORT – Continued			
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA			
25	Office des transports du Canada – Dépenses du Programme.....	23 806 376	5 951 594	17 854 782
	LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE			
30	Paiements à la Société des ponts fédéraux Limitée.....	64 699 000	8 087 375	56 611 625
	MARINE ATLANTIQUE S.C.C.			
35	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement : a) aux frais de la direction de cette société; paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve; b) aux paiements à l'égard des frais engagés par la société pour assurer des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations à ses employés lorsque ces frais sont engagés par suite de la réduction du personnel ou de l'interruption ou de la diminution d'un service.....	200 585 000	66 861 667	133 723 333
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE			
40	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement.....	78 398 834	19 599 709	58 799 125
45	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	28 473 000	7 118 250	21 354 750
		106 871 834	26 717 959	80 153 875
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA			
50	Bureau de l'infrastructure du Canada – Dépenses de fonctionnement ...	50 031 062	12 507 766	37 523 296
55	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions.....	4 693 333 359	556 840 500	4 136 492 859
		4 743 364 421	596 348 266	4 174 016 155

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	TRANSPORTS (<i>fin</i>) <i>TRANSPORT – Concluded</i>			
	LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE			
60	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal	98 944 000	37 314 000	61 630 000
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA			
65	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme.....	1 284 898	321 225	963 673
	VIA RAIL CANADA INC.			
70	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	458 309 000	152 769 667	305 539 333

ANNEXE 1 (fin)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX <i>PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES</i>			
1	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	2 117 845 756	851 305 922	1 266 539 834
5	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.....	344 511 826	86 127 957	258 383 869
10	Travaux publics et Services gouvernementaux – Contributions.....	5 210 000	1 302 500	3 907 500
		2 467 567 582	938 736 379	1 528 831 203
		86 471 422 655	23 210 598 218	63 412 984 166

Nota : Le total du budget principal des dépenses, moins le montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux, ne correspond pas au montant accordé dans le cadre de cette annexe étant donné que trois organismes qui ont excédé leur budget principal des dépenses par l'entremise de mandats spéciaux du gouverneur général : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et Énergie atomique du Canada limitée.

ANNEXE 2

D'après le Budget des dépenses principal de 2011-2012, le montant accordé est de 4 107 484 561,00 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe, moins les montants accorés par l'entremise de mandats spéciaux du gouverneur général (1 324 924 012,00 \$).

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 pouvant être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant se terminant le 31 mars 2013 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	AGENCE DU REVENU DU CANADA <i>CANADA REVENUE AGENCY</i>			
1	Agence du revenu du Canada – Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 083 906 257	849 221 015	2 234 685 242
5	Agence du revenu du Canada – Dépenses en capital et dépenses revouvrable au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	151 346 470	18 918 309	132 428 161
		3 235 252 727	868 139 324	2 367 113 403
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>			
	AGENCE PARCS CANADA			
25	Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	531 093 209	66 386 651	464 706 558
30	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	500 000	62 500	437 500
		531 593 209	66 449 151	465 144 058

ANNEXE 2 (suite et fin)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal des dépenses	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>			
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA			
10	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	1 551 632 149	390 335 537	1 161 296 612
15	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital	113 930 488	113 930 488
		1 665 562 637	390 335 537	1 275 227 100
		5 432 408 573	1 324 924 012	4 107 484 561